

Au sommaire

- 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Vente. Précisions sur l'exercice du droit de rétion d'un immeuble
Sûretés / Garanties. De l'importance de distinguer garantie à première demande et cautionnement
- 7 FAMILLE - PATRIMOINE**
Assurance sur la vie. Appréciation du bien-fondé de la renonciation au contrat d'assurance-vie
Régimes matrimoniaux. Précisions concernant la liquidation du régime de la séparation de biens
Successions / Libéralités. Héritier unique, liquidation de la succession et établissement de la filiation d'un adultérin
- 10 FISCAL**
Revenus fonciers. Taxes sur les cessions de terrains devenus constructibles : actualisation des coefficients d'érosion monétaire
- 11 RURAL**
Baux ruraux. Action en reconnaissance d'un bail rural : charge de la preuve et point de départ de l'action

À LA Une

Opposabilité au syndicat de la vente d'un lot issu d'une division

L'opposabilité au syndicat des copropriétaires de la vente d'une fraction de lot issu d'une division est-elle subordonnée à l'approbation de la nouvelle répartition des charges par une assemblée générale ?

La Cour de cassation répond à cette question, intéressant la pratique notariale, par un arrêt publié du 7 février 2019, retenant que la notification au syndicat de la cession la rend opposable au syndicat.

Elle rappelle ainsi que, dans les rapports entre ce dernier et le copropriétaire, c'est bien la notification qui marque le moment du transfert de propriété. > **LIRE P. 1**